

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

## 2026



[www.ville-barentin.fr](http://www.ville-barentin.fr)

Barentin Cité des Arts



ville  
Active & Sportive

Petites villes  
de demain



**BARENTIN**  
*Cité des Arts*

## Préambule – Rapport d'orientation budgétaire 2026

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 (ROB 2026) est une étape clé du cycle budgétaire de la commune qui s'inscrit dans le cadre des obligations de transparence et de prospective financière des collectivités territoriales (loi NOTRe et Code général des collectivités territoriales - notamment les articles L. 2312-1 et D. 2312-1). Il permet aux élus et aux citoyens de mieux comprendre les enjeux budgétaires et les orientations stratégiques pour l'année à venir mais également pour les exercices suivants.

Ce document vise à éclairer le débat budgétaire en analysant les grandes tendances financières de la collectivité et en définissant les priorités d'investissement et de gestion pour 2026.

Le projet de loi de finances 2026, tel qu'il a été présenté au parlement, plonge les collectivités dans une nouvelle incertitude et vise clairement à réduire la dette de l'Etat sur le dos des collectivités.

Depuis de nombreuses années les collectivités ont eu l'habitude de se voir transférer de nouvelles compétences mais sans les recettes qui vont avec. Elles ont encaissé et se sont adaptées, en responsabilité, pour continuer à offrir un service public de qualité à leurs habitants.

Aujourd'hui, le gouvernement annonce un nouvel effort de 4,6 milliards d'euros pour les collectivités, dans les faits celui-ci atteindra les 8 milliards d'euros car le gouvernement a omis d'intégrer l'ensemble des mesures qui ont un impact sur le budget des collectivités, comme la diminution drastique du fonds vert ou la poursuite de l'augmentation des cotisations retraites.

Nous sommes conscients que les collectivités doivent contribuer à l'effort demandé nationalement et sont d'ailleurs souvent à la pointe des recherches d'économie. La commune de Barentin se réinterroge ainsi chaque année sur l'ensemble de ses dépenses afin de pouvoir les ajuster au mieux et trouver des sources d'économies sans rogner sur la qualité du service offert aux habitants.

Cet exercice a de nouveau été réalisé dans le cadre de la préparation de notre budget pour 2026, mais les marges de manœuvre sont de plus en plus restreintes. Contrairement à d'autres communes nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition pour ne pas alourdir davantage le budget des ménages. Cette équation nécessite de la rigueur et parfois même de l'inventivité.

En matière de fonctionnement et de ressources humaines, la ville a ainsi réorganisé des services, adapté les interventions des agents sur le terrain et a mutualisé des missions afin de réaliser des économies. Cependant ces recherches d'économies sont d'ores et déjà annulées par l'augmentation des cotisations retraites imposées aux collectivités. A court terme, c'est ainsi une dépense annuelle de près de 500 000€ supplémentaires que la collectivité ne pourra utiliser pour autre chose.

Il en est de même pour les charges de gestion courantes que nous tâchons de rationnaliser au maximum afin de pouvoir absorber la hausse permanente des prix.

En matière d'investissement aussi, la commune est confrontée aux restrictions imposées par le gouvernement. Au-delà des diminutions des dotations que l'Etat pouvaient directement nous

verser (comme le fonds vert), les autres collectivités qui nous soutiennent dans nos projets sont elles aussi impactées par ces restrictions et nous devons nous attendre à moins d'accompagnement financier de leur part.

Cependant, investir c'est important pour un territoire. On doit investir pour entretenir notre patrimoine, on doit investir pour offrir des équipements de qualité, on doit investir pour améliorer le cadre de vie ou pour anticiper les besoins des générations futures. Tout cet investissement communal est aussi bon pour les entreprises du territoire qui elles-mêmes emploient des personnes localement.

C'est pourquoi, nous avons décidé de continuer à investir.

Si nous continuons à investir c'est que, contrairement à d'autres communes, nous le pouvons. Les efforts menés pour réduire nos dépenses de fonctionnement nous permettent de dégager, même si c'est moins qu'auparavant, de l'autofinancement. Par ailleurs, la gestion saine de notre commune nous permet d'emprunter pour réaliser nos investissements.

En effet, la commune de Barentin a toujours emprunté pour financer la réalisation de travaux ou la création d'équipements. Ces emprunts se sont étalés dans le temps pour garantir une bonne gestion des deniers publics. 2,8 millions d'euros en 2000/2001, 2 millions d'euros en 2005/2006 ou encore 1 million d'euros en 2012. Nos précédents emprunts ayant été remboursés, nous pouvons à nouveau emprunter pour réaliser des projets qui serviront à plusieurs générations. L'emprunt est un outil de financement pour près de 90% des communes. Aujourd'hui, les emprunts souscrits par la ville représentent une dette par habitant de 425 € alors qu'elle est en moyenne de 836 €/ habitant pour les communes de notre strate. Des communes voisines ou similaires ont des dettes par habitant plus élevées : 831 €/habitant à Yvetot, 1 035 €/habitant à Pavilly, 633 €/habitant à Bolbec et 615 €/habitant à Duclair. L'emprunt est ainsi un outil adapté pour continuer à financer notre investissement tout en poursuivant de restaurer notre capacité d'autofinancement.

Le budget que nous serons amenés à voter dans les prochaines semaines sera construit de façon exigeante et responsable. Il devra ainsi nous permettre d'anticiper le plus sereinement possible les mauvais coups portés par le gouvernement, tout en continuant à accompagner chacun des habitants dans la vie de tous les jours et sans oublier de construire le Barentin de demain.

Dans cet environnement économique incertain, où les collectivités doivent répondre à des besoins croissants avec des ressources limitées, la commune affirme sa volonté de maintenir une gestion rigoureuse et efficiente. L'objectif est de préserver sa capacité d'investissement tout en assurant un niveau de service public optimal.

Les décisions budgétaires qui découleront de ce rapport devront garantir l'équilibre financier de la commune tout en répondant aux attentes des habitants.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 constitue ainsi une base essentielle pour la préparation du budget primitif, visant à conjuguer ambition et responsabilité financière au service du territoire et de ses citoyens.

## I. Un contexte macroéconomique difficile

### 1) Une économie nationale fragilisée

En 2024, la croissance française est restée modeste et les comptes publics se sont encore dégradés. Pour 2025, la Banque de France anticipe une activité ralentie et une inflation en repli.

Indicateur économique	2024	2025 (Dernières données dispo)
Croissance du PIB	1,2 %	0,7 %
Déficit public	-5,8 %	-5,4 %
Inflation	2,3 %	1,0 à 1,3 %
Dette publique	113,2 % du PIB	115,5 %

Sources : INSEE, Banque de France, Loi de Finances 2025, OFCE.

La loi de finances publiée le 14 février 2025 retenait un besoin d'ajustement d'environ 50 Md€ (mix économies/recettes), pour ramener le déficit autour de -5,4 % en 2025.

### 2) L'impact des décisions étatiques sur les finances locales

Sous l'effet des arbitrages budgétaires de l'État, les collectivités voient leurs dotations s'éroder en valeur réelle, leurs recettes dynamiques ralentir et certaines charges – notamment de personnel – progresser, ce qui pèse sur l'épargne et réduit la capacité d'investissement.

Indicateur financier	Évolution en 2024 (pour les communes)
Dépenses de fonctionnement	+4,4 %
dont Dépenses de personnel	+ 4,9%
dont Charges à caractère général	+3,5%
Recettes de fonctionnement	+2,5 %
Épargne brute	-7,8 %
Dépenses d'investissement	+8,3 %
Encours de la dette	+1,4%

Indicateur financier	Évolution en 2024 (pour les communes)
Fonds de roulement	-2,2 M €

Dans le cadre du PLF 2025, les collectivités territoriales ont été particulièrement ciblées par les mesures d'économies avec plusieurs mesures envisagées :

- ✓ Un prélèvement exceptionnel de 3 Md€ principalement sur des grandes collectivités ayant un budget supérieur à 40 millions d'euros.
- ✓ Une réduction des versements de TVA, générant une économie de 1,2 Md€ pour l'État, mais diminuant les ressources locales.
- ✓ Une baisse des variables d'ajustement, avec pour le bloc communal une baisse marquée de DCRTP ( $\approx -200$  M€) et de FDPTP ( $\approx -60$  M€).

Autres ajustements budgétaires défavorables aux collectivités :

- ✓ Une réduction du Fonds Vert, passant de 2,5 Md€ à 1 Md€
- ✓ Une augmentation des cotisations employeurs à la CNRACL, représentant un surcoût d'1 Md€ pour les collectivités.

### 3) Les prévisions budgétaires pour 2026 : la pression des mesures nationales se poursuit

Dans le PLF 2026 (encore en débat), l'Etat appelle à nouveau fortement les collectivités territoriales à contribuer au redressement des finances publiques et à la réduction de la dette nationale :

- ✓ Un DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités territoriales) reconduit et renforcé : ce mécanisme, par lequel l'État prélève temporairement une partie des recettes fiscales des collectivités considérées comme plus aisées, serait doublé en 2026, avec une répartition accrue sur le bloc communal.
- ✓ Une DGF 2026 gelée en valeur : la Dotation globale de fonctionnement resterait au niveau 2025, ce qui induit un recul en volume compte tenu de l'inflation.
- ✓ Un recentrage du FCTVA sur les seules dépenses d'investissement, en mettant fin à l'éligibilité de certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments/voies, services numériques en nuage, etc.).
- ✓ Un fonds vert diminué : l'enveloppe 2026 est réduite par rapport à 2024–2025, limitant la capacité de co-financement de projets environnementaux des communes.
- ✓ Les variables d'ajustement (DCRTP/FDPTP) devraient à nouveau être minorées en 2026, prolongeant la baisse 2025.

Ces mesures pèsent fortement sur les budgets locaux. Elles s'ajoutent, en outre, à d'autres charges, notamment la hausse du taux employeur à la CNRACL reconduite en 2026. L'effort demandé aux collectivités en 2026 est évalué par le Gouvernement à environ 4,6 Md€, mais estimé à plus de 8 Md€ par d'autres analyses lorsqu'on intègre l'ensemble des économies.

Pour Barentin, ces mesures se traduisent par une érosion de ses recettes et une hausse de ses dépenses obligatoires, ce qui constraint fortement sa capacité d'épargne..

#### 4) Les conséquences pour les collectivités : un contexte encore contraint

Les collectivités locales font donc face à plusieurs défis financiers :

- ✓ Moins de marges de manœuvre pour financer de nouveaux projets
- ✓ Des chantiers susceptibles d'être décalés ou redimensionnés, y compris des opérations de maintenance ;
- ✓ Une priorisation accrue des dépenses d'investissement
- ✓ Une surveillance renforcée de la trésorerie
- ✓ Un pilotage serré de la masse salariale

#### Conclusion :

**Si l'année 2025 a constitué une année marquée par des restrictions budgétaires, l'année 2026 s'annonce, du fait des nouvelles mesures nationales, à nouveau particulièrement tendue pour les collectivités territoriales.**

**Une gestion rigoureuse, une anticipation budgétaire et un pilotage serré seront indispensables pour préserver les services aux citoyens et maintenir un socle d'investissement.**

## II. Situation et stratégie financière pour 2026

### A) Situation financière de la ville

Les comptes 2024 consolidés mettent en évidence une dégradation de la capacité d'autofinancement liée à un effet ciseau : les dépenses progressent nettement plus vite que les recettes.

	2022	2023	2024
Recettes réelles de Fonctionnement (hors cessions)	19 350 000,00 €	18 860 000,00 €	<b>19 315 141,68 €</b>
Dépenses réelles de fonctionnement	17 340 000,00 €	16 980 000,00 €	<b>18 611 687,55 €</b>
Epargne brute (hors cession)	2 010 000,00 €	1 880 000,00 €	<b>703 454,13 €</b>
Remboursement d'emprunts	-	-	-
Epargne nette (hors cession)	2 010 000,00 €	1 880 000,00 €	<b>703 454,13 €</b>

En 2024, l'épargne brute a reculé à 703 000 € (soit 3,6 % des recettes réelles de fonctionnement), sous l'effet d'une hausse des dépenses de fonctionnement (+ 9,6 %) plus rapide que celle des recettes (+ 2,4 %). Une cession exceptionnelle d'environ 1,7 M€ réalisée en 2024 atténue ponctuellement la contrainte de financement mais ne constitue pas une ressource durable (et n'améliore pas l'épargne brute hors cessions).

### Un affaiblissement des marges de manœuvre sous l'effet des décisions de l'État

Cette situation budgétaire est la conséquence directe des choix budgétaires imposés par l'État :

- ✓ Un plafonnement des ressources communales, notamment à travers la baisse ou la stagnation des dotations de l'Etat
- ✓ Une hausse des charges, notamment en raison des décisions prises au niveau national (notamment RH)

### Une situation budgétaire maîtrisée mais sous tension

Sur les exercices 2024 et 2025, les constats sont les suivants :

- ✓ Un endettement maîtrisé : la commune a souscrit en 2025 un emprunt de 5 M€ afin de sécuriser le financement du programme d'investissements. Ce recours à l'emprunt restaure une marge de manœuvre en trésorerie tout en engageant une trajectoire d'annuités à piloter.
- ✓ Un effet ciseau sur le fonctionnement : la progression modérée des recettes, conjuguée à la hausse plus rapide des charges (inflation 2023, mesures RH nationales), a compressé l'épargne et limité l'autofinancement.

- ✓ La continuité de l'action publique : la Ville a maintenu le niveau de services et poursuivi ses investissements.
- ✓ En 2025, la Ville a engagé des mesures visant à contenir et à rationaliser ses dépenses de fonctionnement.

**Dans ce contexte, les orientations 2026 sont les suivantes :**

- ✓ Consolider l'épargne avec l'objectif de reconstitution progressive de l'épargne brute via la tenue des charges, la priorisation des dépenses et la sécurisation des recettes.**
- ✓ Préserver la capacité d'investissement de la collectivité en priorisant les opérations à enjeux réglementaires/sécurité et à retombées d'économies (énergie), et en mobilisant au maximum les aides à l'investissement.**
- ✓ Maintenir un service public satisfaisant en adaptant l'offre sans dégrader la qualité perçue et en poursuivant l'entretien du patrimoine pour éviter les coûts différés.**

## B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement seront votées lors du Budget Primitif 2026.

Cependant, malgré les contraintes budgétaires, la municipalité s'engage à poursuivre les actions essentielles en matière de service public, tout en optimisant la gestion des ressources.

TABLEAU DE SYNTHESE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2023	2023 en %	2024	2024 en %	2025	2025 en %
C011 Charges à caractère général	4 364 336,11	25,75%	4 888 855,00	26,22%	4 642 502,19	26,12%
C012 Charges de personnel	10 732 954,07	63,32%	11 348 236,00	60,87%	11 105 172,96	62,48%
C014 Atténuations de produits	230 693,00	1,36%	1 178,00	0,01%	2 000,00	0,01%
C65 Autres charges de gestion courante	1 616 378,96	9,54%	2 399 171,00	12,87%	1 901 631,00	10,70%
C66 Charges Financières	0	0,00%	-	0,00%	100 000,00	0,56%
C67 Charges exceptionnelles	5 683,94	0,03%	5 509,00	0,03%	20 000,00	0,11%
	16 950 046,08		18 642 949,0		17 773 331,2	

## **Maintien des engagements municipaux en 2026**

Malgré le cadre budgétaire restreint, la municipalité réaffirme son engagement à assurer des services de qualité. Plusieurs actions, engagées depuis le début du mandat, seront poursuivies :

### **Actions culturelles et animations :**

- ✓ Maintien d'une programmation de qualité au théâtre Montdory
- ✓ Animations et ateliers accessibles à tous à la médiathèque
- ✓ Animations et actions en faveur des séniors
- ✓ Poursuite des animations estivales dans le cadre de *Un été à Barentin*
- ✓ Marché de Noël

### **Education et Jeunesse :**

- ✓ Poursuite des actions en faveur de la parentalité à travers des ateliers partagés avec les familles des enfants des structures petite enfance.
- ✓ Développer l'approvisionnement en circuits courts de nos cantines
- ✓ Soutien aux projets éducatifs des écoles, garantissant un cadre pédagogique dynamique et attractif
- ✓ Sécurisation des abords des établissements scolaires, en lien avec la police municipale.
- ✓ Accompagnement des initiatives du Conseil Municipal des Jeunes et de la Teenajuniors

### **Sécurité et prévention :**

- ✓ Poursuite des actions autour de la gestion des risques (forum de prévention et de la sécurité, développement des campagnes e prévention...).
- ✓ Développement des partenariats avec la gendarmerie, la préfecture et les services du procureur de la République
- ✓ Agir pour prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales et notamment les violences faites aux femmes

### **Cadre de vie et environnement :**

- ✓ Entretien régulier des voiries et des réseaux (éclairage public et pluvial)
- ✓ Poursuite de la plantation de nouveaux arbres et entretien programmé des espaces verts
- ✓ Insertion de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics

## **Sport et vie associative :**

- ✓ Accompagnement des associations dans l'organisation de leurs manifestations
- ✓ Maintien de la Journée Sport et Handicap pour favoriser l'inclusion par le sport.
- ✓ Entretien et modernisation des équipements sportifs, garantissant des infrastructures de qualité pour les usagers.

### **1) Optimisation des charges à caractère général**

Face à la nécessité d'un pilotage budgétaire plus strict, la municipalité mettra en œuvre des mesures d'optimisation des charges sans affecter la qualité des services publics.

#### **Bilan 2025 :**

Les charges à caractère général enregistrent une diminution d'environ **-13 % entre 2024 et 2025**. Cette évolution résulte du travail important d'optimisation engagé sur ce chapitre : réorganisation de certains services, rationalisation de l'offre d'activités, actions renforcées de sobriété énergétique et amélioration du suivi budgétaire.

Ces mesures ont permis de contenir l'évolution des dépenses malgré un contexte général marqué par la hausse des coûts.

#### **Objectif 2026 : Réduire les dépenses tout en maintenant un service public efficace**

Dans un contexte de contraintes budgétaires accrues, qui a été marqué ces dernières années par une forte augmentation des charges liées principalement à la hausse des coûts des matières premières, de l'énergie, des assurances et des prestations externalisées, la collectivité entend poursuivre l'effort engagé en 2025 et chercher à diminuer encore, autant que possible, ses charges à caractère général en 2026. Cette démarche a pour but d'optimiser la gestion des ressources tout en maintenant la qualité des services publics.

Plusieurs leviers d'optimisation seront mis en œuvre :

##### **✓ Réduction des coûts énergétiques :**

- Poursuite des efforts en matière d'efficacité énergétique (ex : poursuite de la mise en œuvre du plan de sobriété, sensibilisation des agents et des occupants du domaine de la commune aux économies d'énergie et aux bonnes pratiques)
- Elaboration d'un plan de maintenance afin de veiller au bon entretien de nos bâtiments
- Suivi actif des contrats d'énergie

##### **✓ Optimisation des prestations externes :**

- Internalisation de certaines missions pour réduire la dépendance aux prestataires externes (ex. : contrat SVP)
- Ajustement des fréquences d'entretien au strict nécessaire

- Suppression d'achat non essentiels et passage de certaines locations à l'achat
- Réévaluation continue et mutualisation des achats, tout en négociant, afin de bénéficier d'économies d'échelle
- Adaptation du format des manifestations municipales afin de maîtriser les coûts tout en préservant la qualité et l'impact.

✓ Réorganisation interne

- Mise en place d'un règlement budgétaire et financier et d'un règlement de l'achat public (procédures d'engagement, seuils, validations)
- Réunions budgétaires régulières afin d'examiner les priorités, les mutualisations possibles, le suivi des gains, les consommations et les économies réalisées
- Priorisation stricte des ressources internes sur les opérations indispensables

Ces mesures permettront de réduire les charges de fonctionnement tout en assurant la continuité des services publics, dans un souci d'efficience budgétaire et de responsabilité financière.

## 2) Les charges de personnel et frais assimilés

Le chapitre consacré aux charges de personnel représente le poste de dépenses de fonctionnement le plus élevé. Jusqu'en 2024, ce chapitre a subi une hausse significative sous l'effet des mesures instaurées par l'État, comme l'augmentation du point d'indice. En 2025, un travail important de rationalisation a permis d'infléchir cette trajectoire malgré de nouvelles mesures nationales significatives.

### Effectifs municipaux au 31 décembre 2025

✓ 228 agents permanents – titulaires ou contractuels – répartis en trois catégories :

- Catégorie C : 182 agents
- Catégorie B : 31 agents
- Catégorie A : 15 agents

✓ 14 agents de catégorie C étaient en contrat de remplacement.

✓ 21 postes non permanents sont recensés, se décomposant comme suit :

- 1 poste de collaborateur de cabinet,
- 1 poste de cheffe de projet PVD,
- 17 postes en accroissement d'activité,
- 2 agents en contrat d'alternance.

✓ 3 agents stagiaires (2 de la filière technique, 1 de la filière sociale)

- ✓ Création de 3 postes permanents catégorie B et un au titre de la catégorie C au titre de la promotion interne
- ✓ Crédit d'un service civique - sports et vie associative
- ✓ Traitement brut mensuel moyen (sur base temps plein) : 2 029 €

### **Prestations sociales et divers**

- ✓ Tickets restaurant : Coût total de 107 000 € en 2024, avec une participation de 50 % assurée par les agents
- ✓ Services CNAS : Cotisation annuelle de 64 772 € en 2025
- ✓ Amicale du personnel : subvention versée de 20 850 € en 2025
- ✓ Forfait mobilité durable : 5 agents bénéficiaires en 2025- 300 € versés aux agents se rendant à vélo (8 bénéficiaires en 2024)
- ✓ Allocation enfant handicapé : 7 agents bénéficiaires (5 en 2024)
- ✓ La garantie individuelle du pouvoir d'achat n'a pas été reconduite en 2025 et ne sera pas reconduite en 2026

### **Organisation du temps de travail**

- ✓ Retour aux 1607 heures annuelles depuis le 1er janvier 2022 (conformément à l'article 47 de la loi n°2019-828)
- ✓ Durée hebdomadaire du temps de travail fixée entre 37 h 30 et 39 h selon le règlement du temps de travail

### **Absentéisme**

- ✓ 10.78 % en moyenne en 2025 au 31/10/2025 lié en grande partie à des congés longues maladies
- ✓ 10.46 % hors congés maternité et de paternité

### **Retraites :**

- ✓ 4 agents ont pris leur retraite en 2025, et 6 départs sont prévus pour 2026
- ✓ Le recul de l'âge légal de départ et le vieillissement entraînent une hausse des congés longue maladie et des accidents du travail.

## **Emploi des personnes en situation de handicap**

- ✓ Obligation d'un quota de 6 %
- ✓ Pour 2025 (effectifs basés sur 2024) : 13 postes répondent à cette exigence

## **Évolution de la masse salariale**

- ✓ Progression annuelle mécanique de la masse salariale, en partie due au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), que les mesures de rationalisation ont permis de compenser en 2025.
- ✓ 10 agents ont bénéficié d'un avancement de grade en 2025
- ✓ 4 agents ont bénéficié d'un changement de cadre d'emplois au titre de la promotion interne en 2025

## **Bonus attractivité et dispositifs complémentaires**

- ✓ Depuis le 1er novembre 2024, un bonus attractivité de 100 € nets mensuels est attribué aux agents des EAJE (hors filière technique)
- ✓ En 2025, 13 agents ont bénéficié de ce dispositif, générant une augmentation du RIFSEEP pour un coût employeur annuel de 19 500 €

## **Mesures prévues pour 2026**

- ✓ Avancement d'échelons pour 59 agents, pour un coût total employeur de 33 170 €

## **Mesures nationales et répercussions en 2026**

- ✓ Participation employeur obligatoire pour la mutuelle santé de 15 € par agent et par mois (contre 1 € en 2025), avec une augmentation du nombre d'adhérents dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 estimée à 47 contre 33 en 2025, soit une hausse de 10 400 € (contre 400 € en 2025).
- ✓ Participation employeur obligatoire pour la prévoyance à 7 € par agent et par mois avec une augmentation du nombre d'adhérents dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 estimée à 110 contre 98 en 2025, soit une hausse annuelle estimée à 1 000€
- ✓ Augmentation de la cotisation patronale à la CNRACL à 37,65 % dès le 1er janvier 2026 (contre 34,65 % en 2025), soit une hausse annuelle d'environ 118 000 €
- ✓ Revalorisation annuelle du SMIC estimée à +1.90% en juillet 2026, impactant directement les salaires des contrats de droit public et de droit privé (apprentis et autres) soit environ 25 000 €

Les mesures nationales (prime SEGUR, revalorisation du point d'indice, ajustement du SMIC, etc.) devraient représenter plus de 2 millions d'euros de dépenses de personnel sur le mandat 2020-2026.

## Bilan 2025 :

Entre 2024 et 2025, l'évolution de la masse salariale a été contenue à environ –3 %. En 2025, un travail important de rationalisation des effectifs et de l'organisation des services a été engagé (revue des besoins réels, encadrement renforcé des remplacements, des heures supplémentaires et des recrutements non permanents, ajustement des postes vacants).

Ce travail a permis de maintenir la masse salariale à un niveau maîtrisé malgré l'impact des mesures nationales, sans baisse significative du niveau de service rendu à la population. Cette démarche sera poursuivie et amplifiée en 2026 afin de préserver les marges de manœuvre de la commune dans un contexte de fortes tensions sur les charges de personnel.

## Maîtrise de la masse salariale et optimisation organisationnelle

La commune de Barentin adaptera son organisation pour améliorer son efficience et maîtriser l'évolution de sa masse salariale.

Ainsi, les axes d'optimisation prévus sont :

- ✓ Une attention particulière à la réorganisation des services, ainsi qu'à la politique de recrutement et de remplacement, afin d'optimiser les ressources et d'ajuster les effectifs aux besoins de l'action publique
- ✓ Le suivi d'un plan de charge, garantissant le respect des garanties minimales et l'adéquation entre les effectifs et les besoins réels du service public
- ✓ Un réexamen et une actualisation des lignes directrices de gestion
- ✓ L'exploration de mutualisations avec d'autres structures afin de réduire les coûts et de rationaliser l'organisation administrative — ce sera le cas pour le service des marchés publics à partir de 2026
- ✓ La redéfinition et l'ajustement des variables de rémunération.

### 3) Les autres charges de gestion courante

Ces dépenses recouvrent principalement la contribution au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), les subventions au tissu associatif et la participation communale au CCAS. Elles constituent un appui direct au service public de proximité et à la cohésion sociale.

Pour 2026, la commune maintiendra sa contribution au CCAS, afin de garantir la continuité des actions d'accompagnement social, d'accès aux droits et de solidarité.

La municipalité réaffirme également son soutien aux associations, levier majeur de lien social et d'attractivité.

Elle devra également tenir compte, dans ses prévisions, de dépenses supplémentaires destinées à anticiper d'éventuels précontentieux.

## B) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constituent un pilier essentiel de l'équilibre budgétaire de la commune. Dans un contexte d'incertitude économique, marqué par des évolutions fluctuantes des dotations de l'État et une nécessité de maîtriser la pression fiscale locale, la commune de Barentin s'engage à stabiliser ses ressources tout en optimisant leur gestion.

TABLEAU DE SYNTHESE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2023	2023 en %	2024	2024 en %	2025	2025 en %
C70 Produits des services, du domaine,...	1 460 660	7,76%	1 300 000	6,91%	1 327 000	7,05%
C73 Impôts et taxes	11 636 270	61,83%	11 420 915	60,69%	11 914 499	63,31%
C74 Dotations et participations	5 126 146	27,24%	4 920 000	26,14%	5 385 000	28,61%
C75 Autres produits de gestion courante	333 172	1,77%	307 058	1,63%	309 000	1,64%
C76 Produits financiers	51	0,00%	106 500	0,57%	100	0,00%
C77 Produits exceptionnels	63 443	0,34%	2 000	0,01%	2 000	0,01%
C013 Atténuations des charges	199 805	1,06%	120 000	0,64%	160 000	0,85%
TOTAL	18 819 546		18 176 473		19 097 599	

### 1) Les Recettes Tarifaires et Produits des Services – Une gestion optimisée

Les recettes issues des services communaux représentent un levier financier complémentaire, mais restent limitées en volume par rapport aux recettes fiscales et aux dotations.

Elles comprennent notamment :

- ✓ Les droits d'inscription aux activités municipales (sport, culture, centres de loisirs)
- ✓ Les redevances des services publics locaux (cantines scolaires, périscolaire etc.)
- ✓ Les produits de la location des équipements et salles municipales.

Ces recettes ont connu une baisse entre 2023 et 2024, notamment liée à la politique de gratuité mise en place par la commune, découlant d'une obligation légale posée par l'article 3 de la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Cette mesure est estimée à 20 000 €/an pour la commune de Barentin, non compensée par l'Etat.

Par ailleurs, la commune a fait le choix de limiter l'impact de l'inflation sur les familles en encadrant la hausse des tarifs des cantines scolaires à +3,1 % en 2024, alors que l'inflation atteignait 5,9 % en 2023.

En 2025, le conseil municipal a approuvé une augmentation des tarifs municipaux en se basant sur le taux de l'inflation publié par l'INSEE de 1.2%.

## Evolution pour 2026

En 2026, la commune mettra en place une modulation adaptée des tarifs, afin de concilier accessibilité et équilibre du service.

## 2) Les Produits Fiscaux – Une ressource essentielle

Les recettes fiscales constituent la principale source de financement du fonctionnement communal. Elles comprennent :

- ✓ La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : principal impôt perçu par la commune depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
- ✓ La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : source marginale mais stable de revenus.
- ✓ Les fractions de TVA compensant la suppression de la taxe d'habitation : leur évolution dépend de la dynamique de la consommation nationale et des réformes fiscales en cours.

## Prévisions pour 2026 :

La commune n'envisage pas de modifier ses taux d'imposition en 2026. Ce choix est maintenu malgré la progression des charges obligatoires (CNRACL, participation santé/prévoyance, mesures nationales RH) et des mesures nationales envisagées dans le cadre du PLF 2026. Néanmoins, la fiscalité locale évoluera mécaniquement sous l'effet de :

- ✓ La revalorisation forfaitaire des bases au niveau national, attendue autour de +0,9 à +1,1 % (estimation provisoire qui sera confirmée en décembre 2025) ; ce niveau serait nettement inférieur aux hausses 2022–2024.
- ✓ L'actualisation des paramètres techniques (coefficients de localisation, campagne 2025 applicable aux impositions 2026) qui peut faire varier les valeurs locatives, en particulier sur certains secteurs ou catégories.
- ✓ La croissance physique des bases (nouvelles constructions, extensions, changements d'usage), estimée à +0,5 % pour les logements et locaux d'activités.
- ✓ Locaux professionnels : la « mini-révision » des valeurs locatives annoncée pour 2026 serait à nouveau reportée, ce qui limite les à-coups techniques sur la taxe foncière/CFE liés à ce chantier.

Par ailleurs, les attributions de compensation (AC) issues des transferts de compétences entre la Ville et la communauté de communes demeurent stabilisées à périmètre constant. En contrepartie, la commune ne perçoit plus la CFE.

Toutefois, les AC pourraient être revues en 2026 si la voirie des zones d'activités est transférée à l'intercommunalité. Dans ce cas, la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) réévaluera les charges et produits liés, et l'AC sera ajustée à due concurrence au titre du principe de neutralité financière. En cas de transfert de la voirie des ZA, les dépenses correspondantes devront être revues par la commune et par l'EPCI, en fonctionnement et en investissement.

### **3) Les Dotations et Participations de l'État – Une ressource sous contrainte**

Les dotations de l'État restent une ressource majeure pour la commune, mais leur évolution demeure incertaine en raison des politiques de réduction du déficit public menées par l'État.

Les principales dotations perçues sont :

- ✓ La dotation globale de fonctionnement (DGF) : allocation principale, dont le montant dépend des critères de péréquation et de la politique budgétaire nationale.
- ✓ Les dotations de péréquation (DSU, DSR, DNP) : destinées à réduire les inégalités entre territoires.
- ✓ Les compensations fiscales : attribuées en contrepartie des exonérations décidées par l'État (notamment la suppression de la taxe d'habitation) et des réformes de fiscalité locale.

#### **Prévisions pour 2026 :**

- ✓ Stabilisation attendue des mécanismes de péréquation (DSU/DSR/DNP) à périmètre constant, avec des ajustements possibles selon l'évolution des critères.
- ✓ Suppression de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement au FCTVA
- ✓ Diminution progressive, voire disparition pour la commune de Barentin, de la DCRTA.
- ✓ Réouverture de la crèche des Lutins en 2025 qui aura un impact sur les subventions communales perçues de la CAF (montée en charge de la PSU en 2026).
- ✓ Stabilisation attendue, impliquant un recul en volume compte tenu de l'inflation, du montant de la Dotation Globale Forfaitaire.

### **4) Les autres recettes de fonctionnement – Une contribution marginale mais stratégique**

Les autres recettes comprennent diverses ressources complémentaires qui, bien que limitées en volume, participent au financement des services publics. Elles comprennent notamment :

- ✓ Les loyers et locations du patrimoine communal.
- ✓ Les subventions de fonctionnement attribuées par d'autres organismes publics ou privés.

#### Stratégie pour 2026 :

- ✓ Optimisation du recouvrement des recettes tarifaires et des redevances locales.
- ✓ Application des indices contractuels et ajustement au marché pour les conventions arrivant à échéance.

### C) Les dépenses d'investissement

L'investissement demeure un levier majeur d'attractivité et de qualité de vie : il adapte les infrastructures aux besoins des habitants, modernise le patrimoine et soutient l'activité locale.

En 2024, les dépenses d'investissement ont représenté 764 € par habitant, en forte augmentation par rapport à 2023. Cette dynamique s'est poursuivie en 2025 et reflète la volonté municipale de poursuivre les projets structurants engagés en début de mandat comme le projet d'aménagement de la friche Badin.

Après l'effort consenti en 2025, la programmation 2026 vise un niveau maîtrisé mais volontariste, ciblé sur les opérations à fort impact et/ou à obligations réglementaires.

L'adoption du budget primitif 2026 viendra préciser ces montants, et la municipalité entend maintenir un niveau d'investissement ambitieux afin de poursuivre la transformation de notre territoire. Depuis 2020, la commune a, en effet, renforcé son engagement notamment en matière de :

- ✓ Transition écologique avec un montant mobilisé de 518 130 € (ex : mise en place d'un plan de sobriété, passage en LED des éclairages des bâtiments communaux, isolation thermique des bâtiments etc.),
- ✓ Education avec un montant investi de 2 374 300 € (ex : achat de tableaux interactifs pour les écoles, construction de self etc.)
- ✓ Cohésion sociale et de qualité de vie pour un montant global de 1 548 000 € (ex : restructuration de la salle Coubertin, vidéoprotection etc.)
- ✓ Accessibilité pour laquelle la commune a dédié 1 236 050 € de dépenses (ex : ratrapage des retards dans la mise en accessibilité pour des bâtiments communaux conformément à la loi Adap).

Les investissements pluriannuels déjà engagés seront poursuivis en 2026 et les nouveaux investissements seront limités aux opérations réglementaires et de sécurité ainsi que celles générant des économies durables.

## TABLEAU DE SYNTHESE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement brut	3 878 617	3 143 810	5 181 760	10 753 602	12 219 293
Dépenses financières d'investissement	99 338	0	51 200	0	100 000
<b>Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)</b>	<b>3 977 955</b>	<b>3 143 810</b>	<b>5 232 960</b>	<b>10 753 602</b>	<b>12 319 293</b>
Remboursement de capital	505 373	0	0	0	100 000
Opérations d'ordre	23 242	7 347	1 473	8 006	1 000
Excédent capitalisé 1068	133 771	0	0	0	0
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 617 098</b>	<b>3 151 157</b>	<b>5 234 433</b>	<b>10 761 608</b>	<b>12 420 293</b>

### **Vers une gestion optimisée et pérenne : l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement en 2026**

L'actualisation du PPI sera une étape essentielle en 2026 pour concilier ambition et rigueur financière. Ce document offre, en effet, un cadre structuré pour planifier les investissements sur plusieurs exercices, en assurant une cohérence entre les projets initiés et les ressources disponibles. Cette démarche garantit non seulement la réalisation des grands projets d'investissement, mais également la capacité à répondre aux besoins quotidiens des habitants de manière durable et maîtrisée.

#### **D) Les recettes d'investissement**

Le financement des investissements repose sur un équilibre entre autofinancement, emprunt et subventions.

Les mesures gouvernementales prévues dans la loi de finances 2026 devraient resserrer la capacité d'investissement des collectivités, notamment via la réduction du Fonds vert. La Ville de Barentin pourrait être directement impactée par cette contraction. Par ailleurs, la baisse attendue des recettes du Département et de la Région, partenaires historiques de la commune, est susceptible de limiter l'ampleur des aides qu'ils pourront mobiliser au bénéfice de la Ville.

## TABLEAU DE SYNTHESE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2022	2023	2024	2025
Dotations et subventions	819 701	1 723 374	1 501 352	5 036 905
Autres recettes réelles d'investissement	0	0	0	5 809 373
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>819 701</b>	<b>1 723 374</b>	<b>1 501 352</b>	<b>10 846 278</b>
Opérations d'ordre	1 542 689	1 435 709	3 151 630	1 500 000
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 362 390</b>	<b>3 159 083</b>	<b>4 652 981</b>	<b>12 346 278</b>
Excédent capitalisé 1068	192 633	675 924	492 512	0
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 555 023</b>	<b>3 835 007</b>	<b>5 145 494</b>	<b>12 346 278</b>

## **Une dynamique de recherche de financements extérieurs**

Face à la contraction des dotations nationales, la commune intensifie la recherche de financements extérieurs pour sécuriser ses projets.

En 2024, cette démarche a permis l'encaissement de 984 901,28 € de subventions ; près de 4 M€ de recettes d'investissement restent attendues à court/moyen terme, au titre d'opérations déjà engagées.

En 2026, cette dynamique sera amplifiée par une veille systématique des appels à projets (État et partenaires), un calendrier de dépôts anticipé et la sécurisation des accords avant engagement des crédits.

## **Les autres sources de financement en 2026**

- ✓ Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), basé sur les dépenses éligibles en N -2, devrait être similaire aux années précédentes en fonction des investissements réalisés ces dernières années. Il s'est élevé en 2024 à 416 164.61 €.
- ✓ La taxe d'aménagement, qui a connu une légère baisse en 2024 (100 285.65 €) par rapport aux années précédentes, devrait rester au même niveau en 2026
- ✓ La recherche de mécénat qui peut être mobilisé sur les opérations à visibilité patrimoniale ou culturelle.
- ✓ Le recours, le cas échéant, à l'emprunt, qui constitue un levier financier permettant de soutenir les investissements structurants de la collectivité tout en répartissant leur coût sur plusieurs exercices budgétaires. Ce recours restera encadré afin de maintenir une capacité de désendettement compatible avec la taille de la commune et la stabilité des annuités.

## **Maximiser les financements externes : une priorité pour 2026**

La commune s'appuie ainsi sur plusieurs dispositifs nationaux et régionaux :

- ✓ L'intégration dans le programme « Petites Villes de Demain », offrant un accompagnement financier pour des projets de revitalisation.
- ✓ Le Contrat de Territoire avec l'Etat, la Région et le Département, permettant d'obtenir des subventions ciblées.

Grâce à cette stratégie proactive de financement, la commune vise à maintenir un niveau d'investissement ambitieux malgré les restrictions budgétaires, en s'appuyant sur des partenariats renforcés et une diversification des sources de financement.